



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2015

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, STIMPFLING jusqu'à 19 h 30, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTHOCCHI, DEMESMAY, DODIN, LINOZZI, NOWAK jusqu'à 19 h 50, PEUGEOT, POUX, PRETOT, THOMAS, DUVERNOIS, NICOLETTI, PAGE, Conseillers municipaux.

Etaient absents **excusés** :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. STIMPFLING à partir de 19 h 30	M. LEGRAND
Mme DURSUN	Mme PEUGEOT
Mme NOWAK à partir de 19 h 50	Mm NOIROT
M. GHAYOU	M. NICOLETTI
M. KUTTLER	Mme PAGE

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme PAGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La présentation terminée, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Informations : décisions du Maire. Le Maire donnera lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

N°	Objet
2015-04	Marché subséquent à l'accord cadre de prestations d'études et de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments communaux passé avec le cabinet d'architecture Gilbert BELEY pour la reconstruction du bâtiment 10 rue des Ecoles
2015-05	Marché adapté passé avec DEKRA pour la réalisation de missions de contrôles techniques dans le cadre de la reconstruction du bâtiment 10 rue des Ecoles
2015-06	Avenant n° 1 au marché adapté passé avec l'entreprise LOICHOT pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la crèche/halte-garderie – lot 4 – menuiseries extérieures et intérieures alu
2015-07	Avenant n° 1 au marché adapté passé avec l'entreprise METTEY pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la crèche / halte-garderie – Lot 6 – menuiseries intérieures bois
2015-08	Avenant n° 1 au marché adapté passé avec l'entreprise RICCORD pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la crèche / halte-garderie – Lot 8 – carrelage faïences

2015-09	Avenant n° 1 au marché adapté passé avec l'entreprise BEYLER pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la crèche / halte-garderie – Lot 10 – plomberie / VMC / chauffage électricité
2015-10	Avenant n° 1 au marché adapté passé avec l'entreprise SEEB pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la crèche / halte-garderie – Lot 9 – électricité
2015-11	Marchés adaptés passés avec CHATEAU D'UZEL – ADAPEI DU DOUBS pour la fourniture de repas à la restauration municipale et à la crèche
2015-12	Avenant n° 2 au marché adapté passé avec l'entreprise METTEY pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la crèche / halte-garderie – Lot 6 – menuiseries intérieures bois

Question 2015-37 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 26/06/15

Le compte-rendu de la séance du 26/09/2015 est approuvé A L'UNANIMITE.

Question 2015-38 – Administration – Présentation des rapports 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et des services publics de l'eau et de l'assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports 2014 relatifs au service public d'élimination des déchets et des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports ont été à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

Question 2015-39 – Administration – Avis sur le projet de modification des statuts du syndicat de Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM)

Le Comité Syndical du SYGAM du 24 juin 2015 a validé un certain nombre de modifications statutaires rendues nécessaires par les évolutions législatives récentes dans le domaine de l'énergie. En effet, les statuts en vigueur du Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard découlent d'un arrêté préfectoral du 28 novembre 2008, suite à une délibération du Comité syndical en date du 26 février 2008. Ces statuts n'avaient pas fait l'objet de modification depuis lors alors que le contexte de la distribution publique de gaz et plus largement du secteur de l'énergie a largement évolué. En particulier, les autorités organisatrices pour la distribution publique de gaz ont été amenées à se restructurer et à monter en compétence dans l'optique d'une meilleure rationalisation des activités liées à l'énergie et des actions susceptibles d'être réalisées en partenariat avec leurs adhérents.

Suite à ces réflexions et au regard de l'évolution du cadre juridique, le comité syndical du SYGAM a décidé d'actualiser ses statuts et de les mettre en cohérence avec les nouvelles marges de manœuvre qui s'ouvrent à lui.

Les modifications proposées visent notamment à :

- Clarifier et simplifier l'objet du Syndicat (modification de l'article 2 des statuts) ;
- Préciser les compétences exercées par le Syndicat (article 3 des statuts) ;
- Mettre en cohérence avec l'article 2 des statuts et éviter, ainsi, les redondances ;
- Préciser les attributions exercées par le SYGAM au titre de sa compétence obligatoire, à savoir l'exercice de la qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, au regard des dispositions des articles L.2224-31 et suivants du Code général des collectivités territoriales
- Clarifier et compléter les attributions du SYGAM en termes de réalisations de prestations de services relatives à sa compétence « gaz »
- Intégrer expressément la possibilité pour le SYGAM de constituer et coordonner un groupement de commandes pour l'achat de gaz, notamment en matière d'achat d'énergie et de commandes publiques se rattachant à l'objet du Syndicat
- Etendre expressément le champ d'intervention du SYGAM en matière de Gestion rationnelle de l'énergie et développement durable, d'Etudes, d'Utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (S.I.G), Coopération décentralisée
- Préciser expressément les interventions du Syndicat en termes de prestations de service.

Conformément à l'article L-5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications statutaires doivent faire l'objet d'une délibération de chaque collectivité

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modifications statutaires du SYGAM énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le projet de modifications statutaires du SYGAM

Question 2015-40 – Administration – Horaires d'accès au dépôt de déchets verts rue du Canal

L'accès au dépôt de déchets verts de la rue du Canal va être doté d'une barrière munie d'un système de fermeture réglementée.

Le Maire propose donc au conseil municipal de fixer les jours et heures d'accès à ce dépôt de la façon suivante:

Tous les jours sauf dimanches et jours fériés

Du 1^{er} avril au 31 octobre
De 8 h 30 à 12 h 00
De 13 h 30 à 19 h 00

Du 1^{er} novembre au 31 mars
De 8 h 00 à 12 h 00
De 13 h 30 à 17 h 00

Proposition approuvée par 18 voix pour et 5 abstentions

Question 2015-41 – Travaux – Lancement du projet d'aménagement de la peupleraie

Les études relatives au projet d'aménagement de la peupleraie, pour lequel des crédits ont été inscrits au budget 2015, vont être engagées.

Afin d'assurer la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de cette opération, Pays de Montbéliard Agglomération a été sollicité et a proposé une convention déterminant les conditions de mise à disposition de personnel ainsi que le coût estimatif de cette assistance qui s'établit à 12 222 €.

Par ailleurs, des dossiers de demandes de subventions seront envoyés à nos partenaires économiques (Conseil Départemental, Pays de Montbéliard Agglomération, Etat et autres).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ➔ D'approuver les dispositions du présent rapport
- ➔ D'autoriser le Maire à signer la convention d'AMO à intervenir avec PMA, ainsi que toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre,
- ➔ D'autoriser le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires potentiels et à signer les conventions à intervenir.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-42 – Travaux – Travaux d'accessibilité – demandes de subventions

Dans le cadre de la mise aux normes en matière d'accessibilité, des travaux sont prévus sur l'année 2016 et des demandes de subventions vont être effectuées auprès du conseil départemental.

1- Travaux à l'Espace Culturel Louis Souvet (E.C.L.S.) :

Les travaux concernent notamment l'élargissement du dégagement du bloc sanitaire ainsi que la modification de 2 portes dont la largeur est inférieure à 90 cm.

Il est proposé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux dont le montant estimatif s'élève à 25 000 € H.T
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
 - Commune (fonds libres) 19 000 €
 - Conseil départemental (24 %) 6 000 €
- solliciter l'aide financière du conseil départemental et d'éventuels autres partenaires ou collectivités
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

2- Travaux à la Salle Augé

Les travaux concernent notamment l'adaptation des sanitaires et des douches, ainsi que la modification d'une porte multi-vantaux dont la largeur d'un vantail inférieure à 90 cm.

Il est demandé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et à financer les travaux dont le montant estimatif s'élève à 47 000 € H.T
- se prononcer sur le plan de financement suivant :
 - Commune (fonds libres) 35 720 €
 - Conseil départemental (24 %) 11 280 €
- solliciter l'aide financière du conseil départemental et d'éventuels autres partenaires ou collectivités
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-43 – Personnel – Tableau des emplois – modifications

- Suite à la demande d'un agent, la mission d'accompagnement des enfants dans les transports scolaires a été transférée à un autre agent. Il y a donc lieu de modifier le temps de travail de chacun des postes concernés.

Il est donc proposé au conseil municipal les modifications suivantes au tableau des emplois :

Au 1^{er} septembre 2015

SUPPRESSION DE POSTE	Nb H / semaine	CREATION DE POSTE	Nb H / semaine
ATSEM de 1 ^{ère} classe	28 h 30	ATSEM de 1 ^{ère} classe	31 h 00
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	31 h 00	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	28 h 30

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Dans le cadre du dispositif CUI – CAE, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi dans les conditions ci-après :

La prescription de ce type de contrat est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental. C'est un contrat aidé et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le contrat débiterait le 1^{er} novembre 2015 pour une durée de 1 an (possibilité de renouvellement après nouvelle délibération du conseil municipal).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un poste de « technicien » dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi »
 - d'une durée initiale de 1 an, renouvelable expressément, à compter du 1^{er} novembre 2015. Dans l'attente de la création de ce poste, un contrat pour surcroît de travail est signé du 1^{er} septembre au 31 octobre.
 - la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine
 - la rémunération sera fixée sur la base du 1^{er} échelon du grade de technicien territorial

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le prescripteur, les contrats de travail et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce recrutement.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

19 h 30 – Départ de Samuel STIMPFLING

Question 2015-44 – Finances – Tarif d'utilisation de la salle de lutte

Suite à une demande de créneau d'utilisation de la salle de lutte (étage de la salle Augé), il est apparu qu'aucun tarif d'utilisation n'avait été fixé. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif horaire.

Ce tarif s'appliquera à toute utilisation **par les structures et associations autres que les associations d'EXINCOURT**, dès le 1^{er} septembre 2015 et concernera l'utilisation des salles suivantes :

- salle de lutte
 - salle Augé
 - Salle Brodbeck
 - Salle d'entraînement René Morel
-
- 2.50 € / l'heure pour la période de mai à septembre
 - 3.50 € / l'heure pour la période d'octobre à avril

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-45 – Finances – Tarifs 2016

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016. Il est proposé une augmentation de 0.4 % :

1- Participation aux frais d'entretien des salles de la Mairie

UTILISATEURS	SALLE 2	SALLE 3
Sociétés locales	Gratuit	Gratuit
Sociétés extérieures	20.10 €	9.20 €
Particuliers d'EXINCOURT	67.70 €	20.10 €
Particuliers extérieurs	95.20 €	40.20 €
Partis politiques, remise médaille travail, formation personnel d'entreprises s'installant à EXINCOURT	Gratuit	Gratuit

2- Participation aux frais de fonctionnement de la salle André AUGÉ

	Sociétés d'Exincourt	Sociétés extérieures
Salle (config. sport) y compris bar et chambre froide (le week-end)	28.15 €	118.20 €
Salle (config. Sport) y compris bar et chambre froide (la semaine)		500.00 €
Parquet	40.20 €	80.35 €
Podium	14.45 €	29.65 €
Nettoyage	58.10 €	116.05 €
Cuisine	45.45 €	91.08 €
Chauffage	Il est recouvré sur la base de 290 kW par heure. Le relevé de la consommation se fait par lecture du compteur avant et après la mise à disposition. Le prix du kWh est calculé sur le prix moyen annuel facturé par le fournisseur.	
Autres prestations	Elles sont facturées en fonction des heures passées par le personnel communal.	

La réparation des éventuelles dégradations incombe à l'occupant à qui sera adressée la facture correspondante. Dans le cas de perte des clés, compte tenu de leur coût élevé, ce dernier sera supporté par le locataire qui le réglera en même temps que sa participation aux frais d'entretien.

3- Participation aux frais de fonctionnement des salles de l'Espace Culturel

Sachant que les salles de ce bâtiment ne sont mises à disposition que pour des manifestations culturelles, les tarifs suivants sont proposés :

UTILISATEURS	Grande salle (n° 7)	Salle supplémentaire
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	135.00 €	67.70 €
Extérieurs	192.55 €	91.10 €
Associations exincourtoises – 1 ^{ère} utilisation	Gratuit	Gratuit
Assoc. exincourtoises - utilisations suivantes	72.35 €	41.35 €

Les mêmes dispositions que pour les autres salles s'appliqueront dans le cas de dégradations constatées ou de pertes de clés.

4- Participation aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes (Centre René Morel)

UTILISATEUR	1 jour de semaine		1 week-end (ou un jour férié et la veille)	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Exincourtois (domiciliés à Exincourt)	167.15 €	146.25 €	365.60 €	319.65 €
Particuliers et associations extérieurs à Exincourt	250.70 €	219.35 €	548.40 €	480.50 €

UTILISATEUR	1 jour de semaine ou 1 week-end			
	Première utilisation		A partir de la deuxième utilisation	
	Octobre à Avril	Mai à septembre	Octobre à Avril	Mai à septembre
Associations exincourtoises	104.45	83.55 €	167.15 €	146.25 €
Membres du personnel				
Membres du bureau du Comité des fêtes (*)				
Bibliothécaires (*)				
Conseillers municipaux (1 fois au cours du mandat)				

(*) après 1 an de présence dans la structure

Le coût de la vaisselle cassée ou manquante et du nettoyage des nappes sera facturé en sus, le cas échéant, sachant que les tarifs appliqués seront communiqués à l'occupant au moment où il réservera la salle.

A noter que le prix de la vaisselle fixé par délibération du Conseil Municipal du 18/11/1994 est actualisé chaque année (prix coûtant des articles).

5- Participation aux frais de fonctionnement des salles de lutte, Augé, Brodbeck et entraînement René Morel par les structures et associations autres que les associations d'Exincourt

- 2.50 € / l'heure pour la période de mai à septembre
- 3.50 € / l'heure pour la période d'octobre à avril

6- Concessions cimetières, columbarium et cavurnes

CONCESSIONS TRENTENAIRES			
CIMETIERE	Simple	Double	Triple
Chailles et Tètre	70.95 €	141.85 €	212.80 €
Concession enfant	47.30 €		
Achat columbarium et cavurne	763.05 €		
Renouvellement columbarium et cavurne	70.95 €		

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES			
CIMETIERE	Simple	Double	Triple
Chailles et Tètre	118.20 €	236.40 €	354.60 €
Concession enfant	70.93 €		
Achat columbarium et cavurne	1 265.05 €		
Renouvellement columbarium et cavurne	118.20 €		

7 - Bibliothèque :

Abonnement	5.00 €
Pénalités de retard	6.00 € + frais de lettre avec A.R.

8. - Primes

8.1 - Noces et médailles :

Noces d'or (50 ans)	115.00 €
Noces de diamant (60 ans)	150.00 €
Noces de palissandre (65 ans)	162.00 €
Noces de platine (70 ans)	180.00 €
Médaille de la famille	90.00 €

8.2 - Propriétés fleuries :

1 ^{er} prix	140.00 €
2 ^{ème} prix	115.00 €
3 ^{ème} prix	85.00 €
4 ^{ème} et 5 ^{ème} prix	62.00 €

9 - Prestations des services communaux

9.1 - Salage sur demande des sociétés : 74.05 €

Il est précisé que le déneigement de la voirie communale reste la priorité.

9.2 - Mise à disposition d'une benne pour évacuation de branchages : 69.05 €

9.3 – Taux horaires personnel et engins de chantiers

Personnel	18.20 €
Poids lourds	27.85 €
Tracto-pelle	53.45 €
Compresseur	14.50 €

9.4 – Frais de capture des animaux en divagation

OBJET	MONTANT
Frais de capture de l'animal et / ou recherche du propriétaire, l'animal lui étant restitué après présentation des certificats de vaccinations	54.55 €
Frais de capture et de conduite de l'animal à la fourrière :	
- dans l'hypothèse où le propriétaire ne serait pas retrouvé dès la capture de l'animal	70.44 €
- en cas de 1 ^{ère} récidive	106.80 €
- en cas de récidive ultérieure	140.90 €
Frais qui s'ajoutent à l'une des formules ci-dessus :	
- frais d'examens vétérinaires dans l'hypothèse où le propriétaire ou le gardien de l'animal ayant mordu ou griffé, refuserait de lui faire subir les examens réglementaires	73.85 €
- utilisation d'un fusil hypodermique	129.55 €

10. – Vacations funéraires (sans changement) : 20.00 €

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

19 h 50 – Départ de Monique NOWAK

Question 2015-46 – Finances – Subventions

Le Maire propose à délibération les demandes de subventions suivantes :

- ➔ Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Pays de Montbéliard Agglomération pour du renouvellement et de l'investissement dans du matériel de formation

Le Maire propose de ne pas répondre favorablement à cette demande. Les élus de l'opposition souhaitent l'octroi d'une subvention de 300 €.

Par 18 voix pour et 5 abstentions le conseil n'octroie pas de subvention.

- ➔ Association sportive du collège Jouffroy d'Abbans de Sochaux pour le « challenge des jeunes officiels (arbitres) » qui aura lieu en Martinique : 4 élèves concernés.

Le Maire propose de ne pas répondre favorablement à cette demande. Les élus de l'opposition souhaitent l'octroi d'une subvention de 300 €.

Par 17 voix pour et 6 abstentions le conseil n'octroie pas de subvention.

- ➔ Budget conseil du Pays de Montbéliard pour le fonctionnement de l'association.

Le Maire propose de ne pas répondre favorablement à cette demande. **Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

Question 2015-47 – Finances – Budget 2015 – Décision modificative n° 1

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Article	Objet	Montant	Détail
73925	FPIC	8 600	Complément de crédits
658	Charges diverses	5 100	Remb. Charges chauffage log.
23	Virement à sec° investiss.		
TOTAL DEPENSES		13 700	
RECETTES			
Article	Objet	Montant	
7381	Taxe droits mutation	6 700	Complément de crédits
7478	Autres dotations	7 000	Dotation de recensement
TOTAL RECETTES		13 700	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Article	Objet	Montant	
2051	Concessions et droits simil.	2 800	Complément pour logiciels
2313 op.201306	Travaux crèche	55 000	Complément de crédits
TOTAL DEPENSES		57 800	
RECETTES			
Article	Objet	Montant	
13258	Fonds de concours	57 800	PMA sur travaux crèche
TOTAL RECETTES		57 800	

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Divers

- Le Maire félicite Samuel STIMPFLING et les membres de la commission culturelle pour l'organisation d'Exin'Cars
- Accueil migrants : le Maire informe qu'aucun logement communal n'étant libre actuellement, il n'est possible pour la collectivité de s'engager à accueillir une famille de migrants. Dans l'hypothèse où une famille serait accueillie par un particulier, la collectivité prendrait évidemment en compte les besoins alimentaires par l'intermédiaire de la banque alimentaire. Le Maire rappelle que le conseil municipal a toujours répondu à des besoins ponctuels internationaux lors de situations dramatiques (raz de marée en Indonésie, tremblement de terre au Népal, et d'autres antérieurement).
- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Juillet 2015	233	117	116	161	72
Août 2015	234	118	116	162	72

- Vandalisme
 - Vol local Francas juillet, sans effraction
 - Bris de glace abri bus, auteurs identifiés
 - Vol fleurs rond-point RIF1, auteur identifié
- Point sur la rentrée des classes
- Harmonie municipale d'Exincourt : démission du Directeur et du Président

- Accident THNS : une lettre a été transmise au Président de PMA afin de l'engager à prévoir une protection plus conséquente, susceptible de stopper un bus, entre la route et le talus.

- Quelques dates :

7-8/10	opération brioches
10/10	repas des retraités
17/10	loto du foot
17/10	visite des travaux
17-18/10	salon du bien-être
7/11	maisons fleuries
11/11	défilé patriotique
15/11	vente de jouets
20/11	Beaujolais nouveau
21-22/11	expo Giberne
29/11	concert HME
5/12	Téléthon
6-13/12	Elections régionales

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 26/11 au lieu du vendredi 27 initialement prévu.

20 h 30 - Départ de Dominique LINOZZI

Questions des conseillers

Madame DUVERNOIS, présente au Maire, au nom de l'ensemble des élus de l'opposition, ses félicitations pour sa nomination en tant que Vice-Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

M. NICOLETTI demande pourquoi une seule famille bénéficie actuellement de la banque alimentaire.

Réponse : Les familles bénéficient de la banque alimentaire lorsqu'un dossier a été présenté par une assistante sociale en Commission Locale de Coordination ou sur demande directe d'une assistante sociale en cas d'urgence. Le nombre de bénéficiaires est irrégulier tout au long de l'année.

Mme PAGE demande où en est le projet d'achat de terrains pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées

Réponse : c'est un dossier qui avance, une réunion a eu lieu dans ce cadre aujourd'hui.

Mme PEUGEOT demande où en est le projet de reconstruction du CMS.

Réponse : l'ouverture des plis concernant les marchés de travaux avec les entreprises a eu lieu le 15 septembre. L'architecte a rendu son analyse des offres aujourd'hui. On peut envisager le début des travaux en décembre pour une durée d'environ 4 mois.

Séance levée à 20 h 45